

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 974-249740101-20250312-2025_015_BC_15-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX MARS à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de
Nombre de présents : 11 M. Emmanuel SERAPHIN, Président.
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1 **Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_015_BC_15
*Création de pontons flottants dans le
Port de plaisance de la Pointe des
Galets – Validation du plan de
financement*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 mars 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
18/03/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2025

AFFAIRE N°2025 015 BC 15 : CRÉATION DE PONTONS FLOTTANTS DANS LE PORT DE PLAISANCE DE LA POINTE DES GALETS – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président de séance expose :

I - Contexte

Par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2015, le Territoire de l'Ouest a pris en charge la gestion des ports de plaisance. La Communauté d'Agglomération a mis en place une régie des ports afin d'assurer la gestion des équipements. Le transfert de compétence au titre de la loi Notre pour le port de Plaisance de la Pointe des Galets a été effectif au 1er janvier 2017.

Le Territoire de l'Ouest souhaite consolider la place de notre micro-région en tant que leader en matière de tourisme bleu avec pour objectif de faire des pratiques nautiques un moteur de l'économie bleue et un facteur d'attractivité. Cela passe notamment par la requalification des ports de plaisance pour améliorer leurs capacités d'accueil et de mieux répondre aux besoins des activités touristiques, de pêche et de loisirs.

A partir de novembre 2025, le port de plaisance de la Pointe des Galets accueillera les concurrents de la deuxième étape de la course au large autour du monde Globe 40. Cet événement contribuera au rayonnement du Territoire de l'Ouest à l'international.

Actuellement, le bassin du Père Guézé, dans la darse principale du port de plaisance de la Pointe des Galets, n'est pas équipé de pontons.

II – Objectifs et contenu

La Régie des Ports de Plaisance de l'Ouest souhaite aménager un ponton d'une longueur de 310 ml afin :

- D'accueillir des bateaux de passage dans le cadre de courses, rallyes ou autres (Globe 40, World Arc...)
- De répondre à un besoin technique de la filière nautique.

Le titulaire du marché de travaux devra fournir et poser les pontons et les équipements associés (passerelles, taquets, flotteurs) nécessaires à la bonne mise en œuvre des pontons.

Certains pontons seront « non liaisonnés » et « amovibles » de manière à faciliter les opérations de démontage/remontage. Les pontons seront assemblés sur les quais et mis à l'eau pour fixation au quai.

III - Planning

Le planning envisagé des travaux est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : avril 2025.
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Septembre 2025.
- Date prévisionnelle de mise en service de l'équipement : Octobre 2025.

IV – Plan de financement

L'estimation des travaux est arrêtée à 490 786,00 € HT.

Le plan de financement global est le suivant :

	Coût total (TTC)	Montant (HT) des dépenses	Montant UE (FEDER)	Territoire de l'Ouest
Dépenses totales	532 502,81 €	490 786,00 €		
Dépenses éligibles		490 786,00 €	392 628,80 €	98 157,20 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles			80%	20%

Ce projet sera présenté sur le FEDER 21-27 au titre de la fiche action 4.6.3 portant sur l'« *aménagement des ports de plaisance* » pour une subvention attendue de 80% du montant HT des travaux, le Territoire de l'Ouest prenant à sa charge les 20% restants ainsi que la TVA.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/02/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le plan prévisionnel de financement de l'opération « Création de pontons flottants dans le port de plaisance de la pointe des galets ;**
- **AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée à solliciter la subvention FEDER au titre de la fiche action 4.6.3 « Aménagement des ports de plaisance », pour un montant prévisionnel de 392 628,80 € ;**
- **AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président